



Groupement de Coopération Sanitaire

**Institut de Formation Public Varois des
Professions de Santé**



**FILIERE
MANIPULATEUR EN
ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE**

Septembre 2024

SOMMAIRE

I. LES MISSIONS DE L'INSTITUT	3
A. L'ACCUEIL ET L'INFORMATION	3
B. LA PREPARATION A LA CERTIFICATION	3
C. L'ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS DE FORMATION	3
II. LE CADRE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF.....	4
A. ACCES A LA FORMATION - ORGANISATION DES ETUDES	4
B. LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTS DE FORMATION	5
C. EXERCICE DE LA PROFESSION	5
III. PRESENTATION GENERALE DE LA FORMATION	5
A. LES VOIES D'ACCES	5
B. LES REFERENTIELS METIER	6
IV. LE FONCTIONNEMENT DE LA FILIERE	8
A. ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES.....	8
B. MODALITES DE COLLABORATION ET DE REGULATION	11
C. INSTANCES REPRESENTATIVES	13
D. RESSOURCES MATERIELLES.....	14
V. LE DISPOSITIF DE FORMATION.....	17
A. ORIENTATIONS DE LA FORMATION	17
B. OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION	17
C. MODALITES PEDAGOGIQUES	18
D. LE SOCLE NUMERIQUE EN SANTE.....	19
E. L'ENSEIGNEMENT THEORIQUE	20
F. LA FORMATION CLINIQUE	24
G. L'EVALUATION	29
G. L'INDIVIDUALISATION DES PARCOURS DES FORMES.....	29
H. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS.....	30
VI. LA CERTIFICATION.....	31
A. LES ACTEURS	31
B. LES MODALITES	31
VII. MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DU DISPOSITIF	34
A. LE SUIVI DU DISPOSITIF.....	34
B. L'EVALUATION DU DISPOSITIF PEDAGOGIQUE PAR LES ETUDIANTS	34
C. L'EVALUATION DES CONDITIONS DE VIE ET D'ETUDES	34
D. L'EVALUATION DES INTERVENANTS.....	35
ANNEXE 1.....	36
ANNEXE 2 CALENDRIER DES VALIDATIONS 24/25.....	37
ANNEXE 3.....	38

I. LES MISSIONS DE L'INSTITUT

Notre mission d'institut de formation public est de déployer l'ensemble des moyens nécessaires à la mise en œuvre de formations de qualité, adaptées au public accueilli, conformes à la réglementation en vigueur et conduisant à une certification ou à l'acquisition de compétences professionnelles.

Nos activités et notre offre de service sont structurées autour de trois fonctions principales :

- L'accueil et l'information,
- La préparation des étudiants, élèves et stagiaires à la certification
- L'accompagnement des étudiants, élèves et stagiaires dans leur parcours de formation.

A. L'ACCUEIL ET L'INFORMATION

Le choix d'une formation n'est pas un exercice simple pour nos publics potentiels. Cette décision nécessite de s'informer le plus efficacement possible et de dialoguer avec des spécialistes de la formation professionnelle.

Aussi, nous œuvrons à :

- L'amélioration et à l'accessibilité de l'information sur les métiers et les filières de formation,
- Faciliter l'accueil de tous les publics en recherche de formation ou d'emploi, pour leur mettre à disposition une information claire et adaptée à leur situation et les conseiller dans la construction de leur parcours professionnel,
- Tisser des liens localement avec les structures d'accueil et d'information (Missions locales, Pôle Emploi, SEDOP, Cap Emploi...) et les établissements sanitaires et médico-sociaux afin de participer à l'amélioration de la construction des parcours professionnels individuels.

B. LA PREPARATION A LA CERTIFICATION

Les formations diplômantes pour lesquelles notre institut est autorisé sont structurées à partir des référentiels de formation et de validation propres à chaque filière. Dans ce cadre, nous nous devons de proposer des modes de formation diversifiés ainsi que des méthodes et outils pédagogiques facilitant les apprentissages en tenant compte des caractéristiques et statuts de chacun.

C. L'ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS DE FORMATION

Les conditions d'études de nos publics sont déterminantes dans la réussite de leur parcours de formation. Nous sommes ainsi amenés à jouer un rôle primordial dans l'accompagnement des personnes et en particulier auprès de celles confrontées à des difficultés sociales et personnelles durant leur cursus.

Dans ce contexte, nous assurons une fonction d'information et d'appui relative aux aides régionales et le cas échéant, orientons les personnes sur les structures susceptibles d'apporter d'autres types d'aide.

Les conditions d'accueil et de vie au sein de l'institut font l'objet d'une attention particulière, compte tenu du rôle qu'elles peuvent jouer dans la prise en compte et la valorisation de l'apprenant. C'est pourquoi, des mesures d'accompagnement et de soutien aux apprenants les plus fragiles sont également envisagées afin de les soutenir dans leur parcours, leur progression individuelle et limiter ainsi les ruptures, abandons ou échecs.

Ces mesures sont destinées à garantir l'égalité des chances pour tous et permettre à tous les publics d'accéder à une formation qualifiante.

II. LE CADRE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF

A. ACCES A LA FORMATION - ORGANISATION DES ETUDES

- Arrêté du 10 novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé.
- Arrêté du 9 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'état de manipulateur d'électroradiologie médicale
- Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant aux diplômes d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale et portant dispositions diverses modifié par l'arrêté du 5 février 2021
- Arrêté du 30 décembre 2020 modifié par l'arrêté du 12 avril 2021 relatif à l'adaptation des modalités d'admissions dans le cadre de la lutte contre la propagation de la COVID 19
- Arrêté du 9 août 2016 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale
- Décret 2016-21 du 14 janvier 2016 attribuant le grade de licence aux titulaires du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique et aux titulaires du diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale
- Arrêté du 14 juin 2012 modifié par les Arrêtés du 9 septembre 2020 et du 16 décembre 2020 relatif au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale
- Article D.636-69 du Code de l'Education, Partie Règlementaire Livre VI
- Arrêté du 31 août 2004 relatif aux dispenses susceptibles d'être accordées aux candidats titulaires d'un diplôme extracommunautaire de manipulateur d'électroradiologie médicale sollicitant l'exercice de la profession en France en vue de la préparation du diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale.
- Le cadre légal et réglementaire actuel de l'exercice des manipulateurs d'électroradiologie médicale est fixé par le code de la santé publique (partie législative et partie réglementaire : 4e partie : professions de santé, livre III : Auxiliaires médicaux, titre V : Profession de manipulateur d'électroradiologie médicale). Il est fondé sur le décret no 84-710 du 17 juillet 1984. La loi no 95-116 du 4 février 1995 inscrivant la profession dans le code de la santé publique et le décret no 97-1057 du 19 novembre 1997 ont repris le cadre général d'exercice fixé par ce décret no 84-710 du 17 juillet 1984. L'exercice est réglementé par les articles L. 4351-1, R. 4351-1 et suivants du code de la santé publique et il respecte le champ d'intervention des autres professions réglementées.

B. LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTS DE FORMATION

- Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des Instituts et Ecoles de Formation Paramédicales (Titre III Art 9)
- Arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation préparant au diplôme de manipulateur d'électroradiologie médicale

C. EXERCICE DE LA PROFESSION

Code de la Santé Publique – Partie Législative et réglementaire – 4^e partie – Livre III – Titre V

- Règles liées à l'exercice de la profession - Articles L. 4351-1 à L. 4351-13
- Organisation de la profession et règles professionnelles - Articles L. 4352-1 à L.4352-9
- Disposition pénales - Articles L. 4353-1 à L. 4353-13
- Actes professionnels - Articles R. 4351-1 à R. 4351-3 – R. 4351-28 à R. 4351-29
- Les règles professionnelles - Articles R. 4351-7 à R. 4351-27
- Rayonnements ionisants – Articles R. 1333-67 et R. 1333-74
- Exposition rayonnements ionisants – Articles L. 1333-1 et L. 1333-11

Décret 2016- 1672 du 5 décembre 2016 relatif aux actes et activités réalisés par les manipulateurs d'électroradiologie médicale

III. PRESENTATION GENERALE DE LA FORMATION

A. LES VOIES D'ACCES

Deux voies d'accès sont possibles pour intégrer la formation MEM.

- La procédure d'inscription sur la plateforme nationale Parcoursup
- La sélection dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue

1. PARCOURSUP

Conditions d'accès :

- Être âgé de 17 ans au 31 décembre de l'année d'entrée en formation
- Titulaire d'un Bac ou d'une équivalence
- Lycéen en classe de terminale

Sélection :

La commission d'examen des vœux de l'académie de Nice procède au classement des candidats inscrits sur la Plateforme ayant confirmé leurs vœux dans notre établissement.

95 % des places agréées sont réservées à cette voie d'accès (soit 38 places).

2. FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Conditions d'accès :

- Être âgé de 17 ans au 31 décembre de l'année d'entrée en formation
- Justifier de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves

Sélection :

Sur dossier

5 % des places agréées sont réservées à cette voie d'accès (soit 2 places).

B. LES REFERENTIELS METIER

Les référentiels d'activités et de compétences du métier de manipulateur d'électroradiologie médicale ne se substituent pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités. Il s'agit de décrire les activités du métier, puis les compétences. Celles-ci sont rédigées en termes de capacités devant être maîtrisées par les professionnels et attestées par l'obtention du diplôme d'État. Cette description s'inscrit dans la réglementation figurant au code de la santé publique (CSP).

1. ACTIVITES

- 1) Information de la personne soignée et mise en œuvre des soins dans le cadre de la continuité des soins.
- 2) Réalisation de soins à visée diagnostique et thérapeutique dans le champ de l'imagerie, la médecine nucléaire, la radiothérapie et les explorations fonctionnelles.
- 3) Exploitation, gestion et transfert des données et images.
- 4) Mise en œuvre des mesures de radioprotection.
- 5) Mise en œuvre des mesures liées à la qualité et à la prévention des risques.
- 6) Organisation des activités et gestion administrative.
- 7) Contrôle et gestion des matériels, dispositifs médicaux et produits.
- 8) Formation et information des professionnels et étudiants.
- 9) Veille professionnelle et recherche.

2. COMPETENCES

La formation a pour objectif de faire acquérir aux étudiants les 10 compétences développées dans le référentiel de compétences¹ :

- 1) Analyser la situation clinique de la personne et déterminer les modalités des soins à réaliser.
- 2) Mettre en œuvre les soins à visée diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, médecine nucléaire, radiothérapie, explorations fonctionnelles en assurant la continuité des soins.
- 3) Gérer les informations liées à la réalisation des soins à visée diagnostique et thérapeutique.

¹ Arrêté du 14 juin 2012

- 4) Mettre en œuvre les règles et les pratiques de radioprotection des personnes soignées, des personnels et du public.
- 5) Mettre en œuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des soins.
- 6) Conduire une relation avec la personne soignée.
- 7) Evaluer et améliorer ses pratiques professionnelles.
- 8) Organiser son activité et collaborer avec les autres professionnels de santé.
- 9) Informer et former.
- 10) Rechercher, traiter et exploiter les données scientifiques et professionnelles.

3. LA FORMATION

Elle est de trois années, soit six semestres de vingt semaines chacun, équivalant à 4 200 heures. La répartition des enseignements est la suivante :

- 1) La formation théorique de 2 100 heures, sous la forme de cours magistraux (1036 heures), travaux dirigés (764 heures) et travail personnel guidé (300 heures)
- 2) La formation clinique de 2 100 heures.
- 3) Le travail personnel complémentaire est estimé à 900 heures environ, soit 300 heures par an.

L'ensemble, soit 5 100 heures, constitue la charge de travail de l'étudiant .

Elle s'articule autour des temps de formation théorique dans les instituts de formation et des temps de formation clinique sur les lieux où sont réalisées des activités de soins.

L'enseignement en institut de formation est dispensé sur la base de 35 heures par semaine. Les modalités sont prévues par les responsables d'institut.

Les périodes de stage sont comptabilisées sur la base de 35 heures par semaine ; les modalités d'organisation sont définies conjointement par l'institut de formation et les responsables de l'encadrement de stage.

La présence lors des travaux dirigés et des stages est obligatoire. La présence à certains enseignements en cours magistral peut l'être en fonction du projet pédagogique.

La répartition de la charge de travail, conforme au référentiel est représentée par les tableaux ci-dessous :

S 1 : septembre à février			S 2 : février à fin août			S 3 : septembre à février			S 4 : février à fin août			S 5 : septembre à février			S 6 : février à fin juin		
22 semaines			30 semaines			22 semaines			30 semaines			22 semaines			22 semaines		
20 semaines de formation			20 semaines de formation			20 semaines de formation			20 semaines de formation			20 semaines de formation			20 semaines de formation		
30 crédits			30 crédits			30 crédits			30 crédits			30 crédits			30 crédits		
S.	I.	C.	S.	I.	C.	S.	I.	C.	S.	I.	C.	S.	I.	C.	S.	I.	C.
6	14	2	8	12	10	8	12	2	12	8	10	12	8	2	14	6	2
Année 1						Année 2						Année 3					

I = Institut : 60 semaines. S = Stages: 60 semaines. C = Congés: 28 semaines.

1 Répartition des semaines de formation par semestres

Temps de travail								
Semestres	Cours Magistraux	Travaux Dirigés	CM + TD	Stages	CM + TD + Stages	Travaux Pratiques Guidés	CM + TD + Stages + TPG	Travail Personnel
S1	275 h	150 h	425 h	210 h	635 h	65 h	700 h	140 h
S2	231 h	145 h	376 h	280 h	656 h	44 h	700 h	140 h
S3	220 h	159 h	379 h	280 h	659 h	41 h	700 h	140 h
S4	150 h	105 h	255 h	420 h	675 h	25 h	700 h	150 h
S5	130 h	130 h	260 h	420 h	680 h	20 h	700 h	155 h
S6	35 h	80 h	115 h	490 h	605 h	95 h	700 h	175 h
Total	1 041 h	769 h	1 810 h	2 100 h	3 910 h	290 h	4 200 h	900 h

2 Répartition du temps de travail par semestres L'étudiant est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seul et en équipe pluriprofessionnelle.

L'étudiant développe des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'étudiant apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant sa capacité critique et de questionnement.

L'étudiant développe une éthique professionnelle lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

Exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, les professionnels formés sont compétents, capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et savent s'adapter à des situations variées.

IV. LE FONCTIONNEMENT DE LA FILIERE

A. ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES

L'Institut de Formation des Manipulateurs en Electroradiologie Médicale (IFMEM)
Cette activité compte un effectif de 40 étudiants par promotion regroupés sur le site de Toulon.

1. LA DIRECTION

Mme CHAMBON Josy dirige ce pôle d'activité, elle est la garante de la conformité réglementaire des activités de l'IFMEM tant au niveau du fonctionnement que de la mise en œuvre des programmes de formation. Elle est assistée de **Mme GOBBI Christelle**, Directeur adjoint pour le volet pédagogique et le fonctionnement de la filière.

2. LES RESPONSABLES DE FILIERE

Monsieur CIURNELLI Éric est chargé d'assurer, sous la responsabilité et l'autorité hiérarchique de la Direction, de :

- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du dispositif pédagogique,
- L'animation de l'équipe et la répartition du travail,
- La fonction d'information et d'appui relative aux aides proposées par la Région et réorientent si nécessaire la personne sur d'autres structures susceptibles de leur apporter une aide.

Il est garant des contenus théoriques, de la pertinence de leur articulation et des validations inhérents au programme de formation ainsi que de la formation clinique des étudiants et élèves conformément aux dispositions réglementaires.

3. LE RESPONSABLE DE LA MISE EN STAGE

M. LOPEZ Nicolas, responsable de la cellule stage, est chargé de la mise en œuvre de la politique de stage et de son déploiement organisationnel.

Cette cellule de stage, reconnue par tous les instituts et les établissements d'accueil du Var, travaille à la coordination des besoins et des ressources en stage sur l'ensemble du département. Ceci évite de dépasser les capacités de formation des terrains de stage par une « surpopulation » d'étudiants peu propice à la formation et incompatible avec les activités de soins.

La qualification des terrains de stage est également suivie par cette cellule sous la responsabilité du Directeur de l'IFPVPS.

Outre ses missions de coordination et de gestion inter-filières et inter-instituts au niveau départemental, la cellule de stage assure au niveau des différentes filières :

- La coordination de l'élaboration de l'alternance cours-stage et l'élaboration des prévisionnels de stage,
- L'élaboration et la gestion administrative de l'ensemble des parcours de formation clinique des étudiants sur les différents sites de la filière,
- La gestion des indemnités de stage et de transport des étudiants,
- La supervision et la finalisation des mises en stage hors département et à l'étranger,
- La recherche de nouveaux partenaires d'accueil, l'évaluation des conditions d'encadrement des étudiants et l'actualisation des données descriptives,
- Le lien avec les institutions et les maîtres de stages, la formation et l'information des tuteurs de stage ; il est à ce titre le référent des activités de formation clinique.

4. LE SECRETARIAT

L'équipe administrative est composée d'une adjointe administrative.

Elle est chargée d'assurer la gestion administrative des dossiers scolaires et financiers des étudiants ainsi que les activités administratives liées au fonctionnement de la filière.

Elle est le relais privilégié pour la continuité de l'information des différentes aides proposées par le Conseil Régional.

5. LES FORMATEURS PERMANENTS

Au nombre de 5 ETP répartis sur les 3 années de formation, leurs missions, coordonnées par le responsable de filière, s'articulent autour de quatre fonctions principales.

L'Ingénierie pédagogique :

- Elaboration et mise en œuvre des séquences pédagogiques relatives aux différentes unités d'enseignements
- Suivi et accompagnement des parcours de formation des étudiants en alternance
- Animation des différentes séances pédagogiques et notamment des travaux dirigés, travaux personnels guidés et suivi pédagogique groupal
- Elaboration et mise en œuvre des évaluations et des validations
- Animation du réseau de partenaires extérieurs, intervenants, institutions et praticiens impliqués dans la formation théorique et clinique

La gestion :

- Renseignement et suivi des dossiers scolaires
- Gestion des matériels et supports pédagogiques

Les activités transversales :

- Participation aux jurys et surveillance des différentes épreuves de sélection.
- Participation aux groupes de travail et de réflexion sur des thématiques institutionnelles
- Participation aux enseignements dans les autres filières, dans le cadre de notre politique de décroisement

La représentation de l'Institution :

- Participation aux missions humanitaires
- Participation aux forums des métiers

6. LES FORMATEURS OCCASIONNELS

Les intervenants agréés par l'université :

Chaque année une liste d'intervenants agréés par l'Université d'Aix-Marseille est mise à jour en collaboration avec la Faculté de Médecine de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille.

Ces intervenants sont notamment sollicités pour l'enseignement des Unités d'Enseignement dites contributives qui sont sous la responsabilité de l'Université.

Les intervenants extérieurs :

L'équipe permanente s'appuie sur un large éventail de ressources pédagogiques et scientifiques extérieures. Tous disposent d'une solide expérience d'enseignement en institut de formation paramédicale.

Sont notamment sollicités les intervenants validés par la faculté d'Aix-Marseille Université concernant les enseignements des unités d'enseignement dont elle a la responsabilité.

7. LES SERVICES SUPPORTS

Pour ce qui est des **aspects logistiques, organisationnels et fonctionnels**, l'IFMEM s'appuie sur le savoir-faire et la grande expérience des services supports de l'IFPVPS tels que :

- Le « Pôle administration et finances » chargé de la gestion administrative, financière et budgétaire des différentes filières de l'IFPVPS,
- La « Cellule Sélection » qui gère et organise les sélections d'entrée dans les différentes filières,
- La « Cellule stages » qui gère au niveau départemental tous les terrains de stage des différents instituts paramédicaux et filières,
- Le centre de documentation qui assiste les étudiants et les enseignants dans leurs activités de documentation et de recherche,
- Le service d'ingénierie systèmes d'information et communication durable (ISICOD) qui répond aux attentes des étudiants et formateurs par la mise à disposition de banques de données et d'outils numériques qui appuient le dispositif d'enseignement présentiel,
- Le service de maintenance et de développement informatique.

B. MODALITES DE COLLABORATION ET DE REGULATION

Les modalités de collaboration et de régulation sont de deux types : les réunions de filière ; les outils informatiques de collaboration.

1. LES REUNIONS DE FILIERES

Nous avons mis en place plusieurs niveaux de réunion favorisant la collaboration des équipes et permettant la régulation des processus mis en place pour répondre aux objectifs institutionnels.

Les réunions « Revue de direction » :

Ces réunions sont programmées une fois par an. Elles rassemblent l'ensemble des responsables de filière et des services supports.

Elles ont pour principal motif de présenter les résultats, les projets, les objectifs institutionnels et les organisations nécessaires pour les atteindre.

Le deuxième objectif consiste à réguler les fonctionnements généraux et les procédures qui sont à améliorer.

Ces réunions font l'objet d'un ordre du jour et d'une convocation diffusée à tous.

Me Chambon anime cette réunion qui permet de véritables échanges avec les responsables de l'activité.

Les réunions d'équipe :

Elles réunissent **le responsable de la filière** et les formateurs permanents. Elles se déroulent en moyenne 1 fois par mois, ou autant que de besoin, et font l'objet d'un compte rendu.

Ces temps de rencontre et d'échanges, animés par **le responsable de filière**, ont pour vocation de :

- Relayer auprès de l'équipe les orientations et décisions institutionnelles,
- Informer l'équipe sur les actions pédagogiques et extra-scolaires qui sont décidées institutionnellement,
- Traiter les aspects pédagogiques, organisationnels et logistiques relatifs aux enseignements et à la vie estudiantine sur le site,
- Faire le point sur le dispositif pédagogique global et par promotion et en réguler l'organisation si nécessaire,
- Rappel et organisation des échéances.

Les autres réunions :

Des temps d'information, d'échanges ou de régulation sont ponctuellement organisés en grand groupe ou avec les formateurs concernés, y sont notamment abordés :

- Les dispositifs pédagogiques à venir,
- Le dispositif de formation clinique avec les représentants de l'encadrement en stage,
- Les maquettes pédagogiques,
- La validation des sujets d'évaluation par le comité de lecture,
- L'avancée des groupes de travail thématiques,
- L'exposé des situations particulières...

2. LES OUTILS INFORMATIQUES COLLABORATIFS DE GESTION

Des outils informatiques ont été développés et sont exploités au quotidien pour gérer, entre autres, les informations pédagogiques et les informations organisationnelles.

Dans le domaine de la gestion pédagogique et administrative, nous disposons du logiciel **FORMEIS** développé par l'entreprise Epsilon informatique.

Ce logiciel permet la gestion des cohortes par site, des résultats scolaires, des absences, de la programmation de la formation théorique et clinique, l'organisation des locaux pédagogiques. Il a l'avantage d'être nationalement utilisé et de s'adapter rapidement au changement de réglementation.

Un espace dédié de la **plate-forme MOODLE** permet également la consultation et le téléchargement des documents et modèles nécessaires au fonctionnement de la filière tant dans ses aspects administratifs que pédagogiques.

Un **réseau informatique intranet** reliant les différents sites permet en outre un échange facile d'informations, de documents ou de médias entre formateurs.

Dans le domaine de l'enseignement numérique, la plate-forme MOODLE est le support de notre formation asynchrone et e-learning. Elle appuie le dispositif d'enseignement présentiel et constitue le point d'entrée de la communication numérique avec les étudiants.

Dans le domaine des stages, un logiciel dédié permet la gestion de tous les terrains de stage et facilite grandement l'organisation, la planification et le suivi de la mise en stage.

C. INSTANCES REPRESENTATIVES

Elles sont réglementées par l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, modifié par l'arrêté du 10 juin 2021.

L'instance compétente pour les orientations générales de l'Institut (ICOGI) :

La filière des manipulateurs d'électroradiologie médicale est intégrée à l'ICOGI de l'IFPVPS. Elle se réunit une fois par an sur convocation du Directeur de l'IFMEM qui recueille au préalable l'accord du Directeur Général de l'ARS ou son représentant.

La liste des membres de l'ICOGI est arrêtée par le Directeur de l'Agence Régionale de Santé qui préside les séances.

Les comptes rendus sont validés par le Président ou son représentant.

L'instance émet un avis sur :

- Le budget de l'institut, dont les propositions d'investissements
- Les ressources humaines
- L'effectif et la qualification des différentes catégories de personnels
- La mutualisation des moyens avec d'autres instituts
- L'utilisation des locaux et de l'équipement pédagogique
- Le rapport annuel d'activité pédagogique dont le contenu est défini en annexe VI de l'arrêté
- Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens
- Les bilans annuels d'activité des sections pédagogique, disciplinaire et de la vie étudiante
- La cartographie des stages
- L'intégration de l'institut dans le schéma régional de formation.

L'instance valide :

- Le projet de l'institut, dont le projet pédagogique et les projets innovants
- Le règlement intérieur dont le contenu minimum est défini en annexe V de l'arrêté
- La certification de l'institut si celle-ci est effectuée, ou la démarche qualité.

La section compétente pour le traitement des situations individuelles des étudiants :

Cette section se réunit sur convocation du Directeur de l'Institut qui préside les séances. L'étude des situations est réalisée dans les conditions réglementaires de communication des informations qui protègent le droit d'expression des étudiants.

L'instance rend des décisions sur certaines situations particulières des étudiants : les actes incompatibles avec la sécurité des patients, les demandes de redoublement, les demandes de césure.

La section rend des décisions que le Directeur de l'institut notifie par écrit aux étudiants concernés.

Un compte rendu de réunion est adressé aux membres de la section et un bilan d'activité de la section est présenté à l'ICOGI.

La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires :

Cette section est saisie par le Directeur de l'institut à la suite d'un entretien avec l'étudiant concerné. La convocation de la section est accompagnée d'une lettre motivant les raisons de la présentation de la situation de l'étudiant.

Là encore, l'IFPVPS est attentive à protéger les droits des étudiants tant dans la communication des dossiers, le droit d'être assisté pour présenter ses observations orales et écrites, comme sur les voies de recours des décisions.

Les séances sont présidées par un membre de droit tirés au sort en ICOGI parmi les représentants des enseignants.

Un bilan d'activité de la section est présenté à l'ICOGI.

La section relative à la vie étudiante :

Les réunions sont organisées à l'automne et au printemps sur convocation de la Directrice. La section émet un avis sur l'utilisation des locaux et des matériels, les projets extrascolaires, l'organisation des échanges internationaux. Les conditions d'hébergement sont largement débattues et forment la majorité des requêtes. La vie en communauté et les activités périscolaires sont également abordées.

L'ordre du jour se veut sans grand formalisme pour faciliter l'échange et les discussions ouvertes.

Le choix est fait de réunir une section de la vie étudiante sur chacun des sites de l'IFPVPS tant il est vrai que les problématiques sont très souvent inhérentes aux locaux. Ainsi un Vice-Président est élu parmi les délégués locaux pour assister la Directrice qui préside la section.

Les échanges sont notifiés dans un compte rendu qui est mis en ligne sur la plateforme numérique afin que tous les étudiants aient accès aux informations. Chacun peut suivre l'avancée de la mise en œuvre des demandes sur un tableau accessible à tous.

Un bilan d'activité des sections est présenté à l'ICOGI.

D. RESSOURCES MATERIELLES

1. LES PRESTATIONS OFFERTES EN RESTAURATION, ESPACE DETENTE

Sur le site de Toulon, l'institut met à disposition des étudiants une salle de détente/repas avec la possibilité de réchauffer un repas.

2. MATERIEL PEDAGOGIQUE MOBILISE ET EQUIPEMENT DES SALLES DE TP

Nous disposons de 2 salles de cours pouvant accueillir la promotion entière ainsi qu'une salle de TD permettant de répartir l'effectif en groupes plus restreints. Chaque salle est équipée de vidéoprojecteurs, d'ordinateurs et de systèmes de sonorisation nécessaires à l'enseignement.

Nous disposons également d'une salle de TP dotée de matériels pédagogiques propres à simuler, au plus près de la réalité, des situations de soins rencontrées dans les services hospitaliers. Les étudiants peuvent s'entraîner sur des tables médicalisées verticalisables, une table (Os/Poumons) ainsi qu'un échographe pouvant également imager les contenus théoriques. Ils ont également tout le matériel nécessaire aux gestes de soins d'urgences. Cette salle comprend en outre une paillasse, une armoire à pharmacie, un lit médicalisé avec table de chevet et fauteuil patient afin de se rapprocher d'un exercice en secteur clinique. De plus, des mannequins pédagogiques sont à disposition pour réaliser des gestes techniques requis par le référentiel de formation.

L'institut dispose d'une salle informatique équipée de 21 postes pour mettre en œuvre l'enseignement en lien avec l'imagerie de reconstruction.

Concernant la formation aux gestes et soins d'urgence (FGSU), nous avons fait l'acquisition du matériel spécifique pour assurer cet enseignement avec les ressources internes. Cet enseignement représentant un nombre d'heures conséquent est réalisé dans nos salles de TD.

Un service de reprographie externalisé permet également la diffusion de documents papier indispensables à la formation.

La plateforme de formation en ligne MOODLE est un système centré sur la gestion des enseignements à distance ou complémentaires des enseignements présentiels.

La plateforme offre un environnement propice aux échanges et aux interactions entre apprenants, formateurs et contenus pédagogiques.

Elle permet de tutorer une communauté d'apprenants autour de contenus pédagogiques et d'activités d'apprentissage, qui placent les stagiaires au cœur des dispositifs de formation.

Elle offre aux formateurs la possibilité de mettre en œuvre des scénarios pédagogiques, d'organiser et construire des formations qui articulent, selon les besoins des apprenants, des ressources pédagogiques contextualisées à la formation et des activités d'apprentissage.

Synchrones ou asynchrones (en direct ou pas), et restreintes aux utilisateurs autorisés (accessibilité avec mot de passe), ces ressources et activités favorisent : la communication (forums, chats, consultations, sondages, flux RSS) ; l'évaluation des connaissances et des compétences (ateliers, remise de travaux, quiz).

Des rapports détaillés pour chaque apprenant permettent de superviser les efforts d'apprentissage et la collaboration (glossaires, wiki, questionnaires de ressources, blogs).

Actuellement, la plateforme de formation offre aux étudiants MEM : une banque de cours organisée par semestre et par UE ; des informations relatives aux stages ; les plannings hebdomadaires des travaux dirigés.

La crise sanitaire nous a obligés à transformer nos schémas de formation. La plateforme CLASSILIO VIA nous permet d'assurer la continuité pédagogique dans un contexte d'enseignement à distance si nécessaire. Les apprenants ont accès, grâce à des classes virtuelles, à des enseignements interactifs.

Ce dispositif permet aux formés de suivre à distance des cours magistraux, assurés par un formateur permanent ou un intervenant extérieur. La plateforme permet également la création de sous-groupes pour travailler les contenus, sous le format des travaux dirigés. L'apprentissage en e-learning peut être renforcé par l'opportunité d'enregistrer les contenus pédagogiques lors de la classe virtuelle et d'offrir aux formés la possibilité de revenir sur l'ensemble des enseignements suivis à distance.

Les surfaces du bâtiment :

Le bâtiment dispose d'un parking privatif de 10 places aux abords du bâtiment. Un parking public d'environ 300 places est situé face au bâtiment.

Le rez-de-chaussée regroupe le secrétariat, la salle de TP, **1 salle de cours**, la salle de détente pour les étudiants ainsi qu'un poste informatique.

Le 1er étage comprend la salle informatique, **la salle de TD** ainsi que les bureaux de l'équipe pédagogique.

3. EQUIPEMENT INFORMATIQUE

Les étudiants ont accès à des ordinateurs reliés à internet.

Des bornes wifi ont été installées pour faciliter l'accès à internet avec leurs propres matériels. Une salle informatique est équipée de matériels facilitant notamment l'apprentissage des outils logiciels.

Une charte d'utilisation du réseau est signée par chaque étudiant utilisateur conformément à la réglementation.

Des ressources informatiques sont à disposition des formateurs et des personnels administratifs pour la gestion de la formation.

Un réseau sécurisé connecte tous les sites de l'IFPVPS. Ainsi les informations circulent facilement malgré les distances. Un logiciel spécialisé dans la gestion de la formation et des dossiers scolaires favorise la mise en commun d'informations et le suivi personnalisé des étudiants par un référent.

La gestion administrative et financière de l'Institut s'appuie sur des logiciels spécialisés compatibles avec la trésorerie publique.

Enfin l'IFPVPS anime et entretient un site internet plutôt orienté vers des publics extérieurs à l'Institut. Il a vocation à informer sur nos activités. Il facilite entre autres l'inscription en ligne aux différents concours.

Ressources multimédia et documentaires disponibles :

Des centres documentaires sont situés sur chaque site.

Les fonds documentaires comprennent 3927 ouvrages sur La Garde. Ils sont complétés de 20 abonnements en version papier et de 3 abonnements en ligne. Ces fonds sont ouverts aux étudiants comme aux formateurs.

Une documentaliste gère l'ensemble de la documentation sur l'établissement et pour toutes les filières. Elle est inscrite dans un réseau de documentalistes du monde de la santé (ASCODOPSY et RNDH).

Le centre documentaire du CODES (Comité Départemental pour l'Education à la Santé) est aussi un partenaire pour les thématiques concernant la prévention et l'éducation à la santé.

La Bibliothèque Universitaire du campus de La Garde est ouverte aux étudiants de l'IFPVPS aux mêmes conditions que pour les autres étudiants.

Une bibliothèque est à disposition des étudiants sur le site des Lices regroupant les principaux ouvrages pouvant accompagner la formation des étudiants en électroradiologie médicale. Cette bibliothèque s'enrichit de nouveaux ouvrages et revues régulièrement.

V. LE DISPOSITIF DE FORMATION

A. ORIENTATIONS DE LA FORMATION

Notre conception de la formation se décline en deux types de pratiques pédagogiques. Ainsi « former », c'est enseigner et accompagner.

Ces deux pratiques pédagogiques sont différentes, intriquées mais nécessairement complémentaires pour développer chez les formés des compétences professionnelles.

La conception de la formation, de son sens le plus large au plus précis (depuis la conception du cursus de formation jusqu'à l'intervention directe) doit être pensée collectivement pour que ces deux pratiques soient présentes dans des proportions pertinentes avec :

- Les compétences du champ professionnel visé,
- Les contenus sous-jacents,
- Les capacités des formés,
- Les habiletés des formateurs.

Enseigner c'est favoriser l'acquisition des connaissances, qu'elles soient théoriques, pratiques, méthodologiques ou éthiques.

L'enseignement doit être cohérent, c'est à dire qu'il doit articuler entre elles les différentes séquences de formation et homogénéiser les niveaux des connaissances transmises.

L'enseignement doit être pertinent, c'est à dire en prise directe avec la réalité de l'exercice professionnel.

L'enseignement a pour objectif de donner aux formés tous les outils de compréhension de l'exercice professionnel.

Enseigner c'est se centrer sur le contenu

Accompagner c'est favoriser le processus de professionnalisation. Le formateur suscite, facilite, entretient les liens entre potentiels individuels et attentes de la formation et de la profession.

L'accompagnement a pour objectif de :

- Favoriser la construction d'une identité professionnelle fondée sur des valeurs (sens de l'engagement, sens des responsabilités, sens de l'initiative etc.),
- Développer des capacités d'adaptation aux réalités professionnelles à la fois dans la mise en œuvre de réponses attendues (conformité) mais aussi des capacités d'innovation devant des situations inédites.

Accompagner c'est se centrer sur l'individu.

B. OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION

Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation répondent aux orientations définies dans le référentiel de formation des manipulateurs d'électroradiologie médicale.

La formation conduisant au Diplôme d'Etat vise l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluriprofessionnalité. Elle a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition des compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier de manipulateur d'électroradiologie médicale. Il met en place une alternance entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations professionnelles, la mobilisation de ces connaissances et savoir-faire dans des situations de soins, et, s'appuyant sur la maîtrise des concepts, la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles.

L'analyse de situations donne aux étudiants l'occasion de travailler trois paliers d'apprentissage :

- « Comprendre » : l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations ;
- « Agir » : l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action
- « Transférer » : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

C. MODALITES PEDAGOGIQUES

Les modalités pédagogiques visent à permettre les apprentissages et le développement de capacités et compétences.

Conformément au référentiel de formation, nous mettons en œuvre plusieurs modalités pédagogiques :

L'enseignement en cours magistral :

Destiné aux enseignements dits théoriques, ils sont dispensés en grand groupe.

L'animation de travaux dirigés :

Ce sont des temps d'enseignement obligatoires réunissant au maximum 20 étudiants. Ces cours servent à illustrer, approfondir et compléter un cours magistral en introduisant des données nouvelles qui peuvent être théoriques ou pratiques, à réaliser des exposés, exercices, travaux divers et à travailler sur des situations cliniques.

Certains travaux pratiques, recherches, études, conduite de projets entrent dans cette catégorie d'enseignement et peuvent nécessiter la composition de groupes de 10 étudiants.

Les travaux personnels guidés (TPG) :

Ce sont des temps de travail où les étudiants effectuent eux-mêmes certaines recherches ou études, préparent des exposés, des écrits, des projets, réalisent des travaux demandés ou encore rencontrent leur formateur et bénéficient d'entretiens de suivi pédagogique.

Ces temps individuels sont guidés par les formateurs qui vérifient si les étudiants sont en capacité d'utiliser ces temps en autonomie ou ont besoin d'un encadrement de proximité.

La simulation en santé :

C'est une méthode pédagogique active et innovante, basée sur l'apprentissage expérientiel et la pratique réflexive (Guide de bonnes pratiques en matière de simulation en santé, HAS, décembre 2012). Elle correspond à l'utilisation de matériel comme un mannequin ou un simulateur procédural, d'une réalité virtuelle ou d'un patient standardisé pour reproduire des situations ou des environnements de soin. Le but est de permettre aux étudiants de résoudre des problèmes des plus simples aux plus complexes, soit individuellement soit en équipe de professionnels.

La simulation repose sur un principe éthique : « jamais la première fois sur un patient ». Elle se décompose en trois phases : la réunion préparatoire, le déroulement du scénario de simulation, la réunion de bilan.

La simulation invite à optimiser le partenariat entre les professionnels des services de soins et les formateurs. Cette méthode promeut une alternance ou méthode complémentaire à l'alternance traditionnelle stages/IFMEM. L'étudiant peut en bénéficier soit au sein de l'institut soit au sein des services de soins quand elle y est développée. »

Un espace de simulation a été équipé sur chaque site pour mettre en œuvre des simulations dites de basse fidélité.

Les entretiens personnalisés de suivi pédagogique individuels :

Ils sont assurés par les formateurs référents de l'IFMEM chargés du suivi des étudiants. Les formateurs référents sont notamment responsables de l'encadrement pédagogique des étudiants en assurant leur accompagnement et en réalisant des entretiens réguliers et des moments de réflexion. Ils assurent l'évaluation des compétences acquises en identifiant les points forts et les lacunes, en aidant les étudiants à s'auto évaluer, en identifiant leur progression et en leur fixant des objectifs, notamment à l'aide du portfolio. Ils régulent aussi les difficultés éventuelles, qu'elles concernent les apprentissages, les motivations ou la vie à l'institut.

Les temps de régulation en petits groupes :

Ils sont organisés pour analyser, expliciter, interroger les pratiques comme les savoirs théoriques et faire les liens entre ces deux domaines.

D. LE SOCLE NUMERIQUE EN SANTE

La formation socle au numérique en santé est défini par l'arrêté du 10 novembre 2022.

Elle a pour objectifs de permettre :

- d'appréhender les enjeux liés à la santé numérique, d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour travailler dans un contexte de digitalisation de l'exercice professionnel et d'accompagner la transformation du système de soins par le numérique ;
- favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité ;
- intégrer le numérique en santé dans l'exercice des professionnels de santé.

La formation au numérique en santé est organisée en cinq domaines de connaissances et compétences, définis dans le référentiel figurant à l'annexe I du présent arrêté :

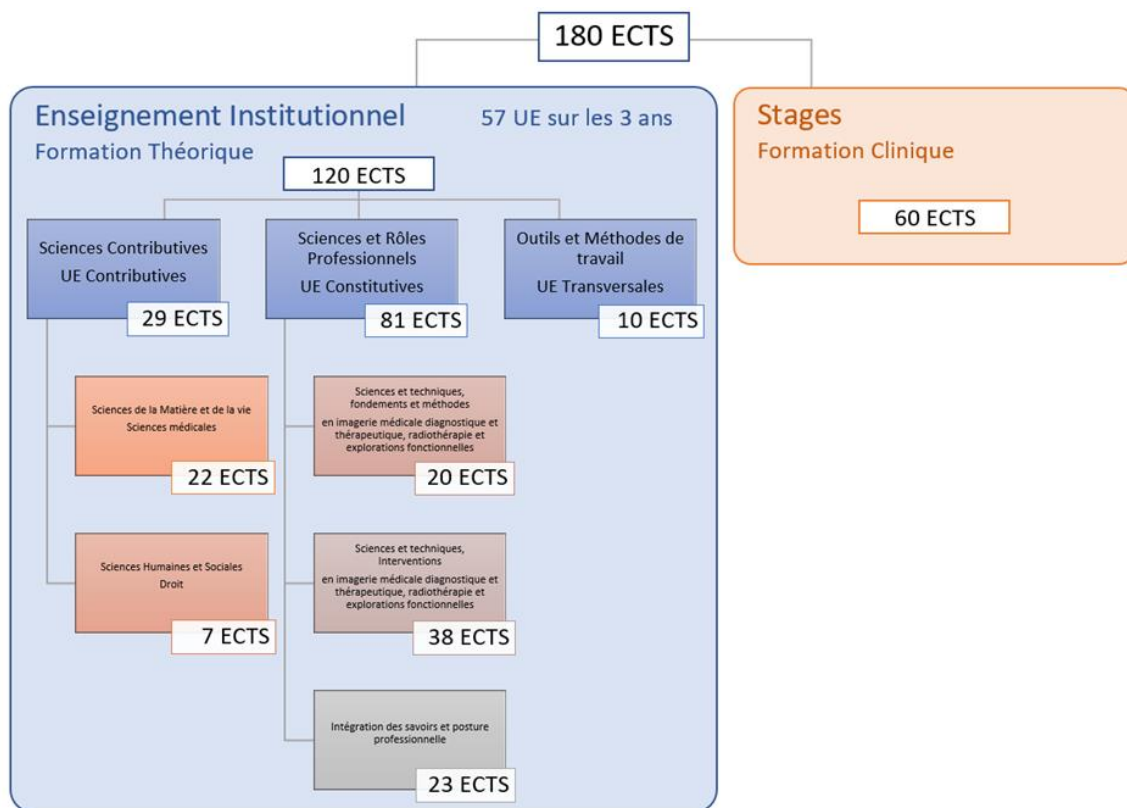
1. Les données de santé.
2. La cybersécurité en santé.
3. La communication en santé.
4. Les outils numériques en santé.
5. La télésanté.

Elle constitue un élément de validation et sera mise en place en septembre 2024 pour les étudiants de première année.

La validation des unités d'enseignements est sanctionnée par l'acquisition de deux crédits européens, au plus tard lors de la troisième année de formation. Ces crédits européens sont inclus dans les unités d'enseignements existantes de chaque formation à part entière, de leur cursus de formation.

E. L'ENSEIGNEMENT THEORIQUE

Il comprend 4 volets et reprend le schéma suivant :



3 Répartition des 180 ECTS

Les unités d'enseignement (UE)

Les unités d'enseignement sont thématiques, elles comportent des objectifs de formation, des contenus, une durée, des modalités et critères de validation. La place des unités d'enseignement dans le référentiel de formation permet des liens entre elles et une progression de l'apprentissage des étudiants. Les savoirs qui les composent sont ancrés dans la réalité et actualisés. Du temps personnel est réservé dans chacune d'entre elles.

Les unités d'intégration (UI)

Les unités d'intégration sont des unités d'enseignement qui portent sur l'étude des situations de soins ou situations « cliniques ».

Elles visent à permettre à l'étudiant d'utiliser des concepts et de mobiliser un ensemble de connaissances. Le formateur aide l'étudiant à reconnaître la singularité des situations tout en identifiant les concepts transférables à d'autres situations de soins.

A l'exception du semestre 1, dans chaque semestre est placée une unité d'intégration. Les savoirs et savoir-faire mobilisés dans cette unité ont été acquis lors du semestre en cours ou des semestres antérieurs. Les savoirs évalués lors de cet enseignement sont ceux en relation avec la ou les compétences citées.

Les UI se répartissent dans la formation selon le tableau ci-dessous :

Semestre	UI
Semestre 1	
Semestre 2	UE 6.1 Évaluation de la situation clinique
Semestre 3	UE 6.2.S3 Mise en œuvre d'explorations d'imagerie radiologiques et de médecine nucléaire
Semestre 4	UE 6.2.S4 Mise en œuvre d'explorations en remnographie et de séances de radiothérapie UE 6.3 Gestion de données et images
Semestre 5	UE 6.2.S5 Mise en œuvre d'explorations d'imagerie et de séances de radiothérapie
Semestre 6	UE 6.4 Encadrement des étudiants et professionnels en formation, pédagogie UE 6.5 Organisation du travail, analyse des pratiques et recherche professionnelle UE 6.6 Optionnel

4 Répartition des Unités Intégratives par semestre

Les UE de méthodologie et de savoirs transversaux

Les objectifs pédagogiques, les contenus et les modalités d'évaluation sont décrits dans les fiches pédagogiques de chacune des UE. Ces documents sont mis à la disposition des étudiants.

Chaque UE contribue à l'acquisition des compétences du référentiel, selon le schéma suivant :

Compétence	Unités d'enseignement en relation
C1 Analyser la situation clinique de la personne et déterminer les modalités des soins à réaliser	UE 2.4 Biologie cellulaire et moléculaire UE 2.5 Physiologie générale, physiologie, sémiologie et pathologie ostéoarticulaire UE 2.6 Physiologie, sémiologie et pathologie digestives et uro-néphrologiques UE 2.7 Physiologie, sémiologie et pathologies vasculaires, cardiaques, respiratoires, ORL UE 2.8 Physiologie, sémiologie et pathologie du système nerveux central et périphérique et psychiatriques UE 2.9 Physiologie, sémiologie et pathologie endocriniennes et de la reproduction, gynécologie et obstétrique UE 2.10 Oncologie

	UE 3.11	Concepts de soins et raisonnement clinique
C2 Mettre en œuvre les soins à visées diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, médecine nucléaire, radiothérapie et explorations fonctionnelles, en assurant la continuité des soins	UE 2.1 UE 2.2 UE 2.3 UE 2.11 UE 3.1 UE 3.2 UE 3.3 UE 3.4 UE 3.5 UE 3.6 UE 3.9 UE 4.1 UE 4.3 UE 4.4 UE 4.4 UE 4.5 UE 4.5 UE 4.6 UE 4.6 UE 4.7 UE 4.9 UE 4.9 UE 4.10 UE 4.10 UE 4.11 UE 4.12	Anatomie générale et des membres Anatomie du tronc (thorax, abdomen et pelvis) Anatomie de la tête, du cou et du système nerveux central Physique fondamentale Physique appliquée : Introduction aux techniques d'imagerie et numérisation Physique appliquée et technologie en imagerie radiologique Physique appliquée et technologie en remnographie Physique appliquée et technologie en médecine nucléaire et radiothérapie interne vectorisée Physique appliquée et technologie en ultrasonographie et en explorations électrophysiologiques Physique appliquée et technologie en radiothérapie Pharmacologie – Les médicaments diagnostiques et radiopharmaceutiques Techniques de soins . S1 Gestes et soins d'urgences . S2 Explorations radiologiques de projection . S3 Explorations radiologiques de projection . S4 Explorations scanographiques . S4 Explorations scanographiques . S5 Explorations en remnographie Explorations en remnographie . S4 Imagerie vasculaire et interventionnelle . S5 Radiothérapie externe et curiethérapie . S3 Radiothérapie externe et curiethérapie . S5 Explorations et traitements en médecine nucléaire Explorations et traitements en médecine nucléaire Explorations d'électrophysiologie et ultrasonores Spécificités de la prise en charge du nouveau-né et de l'enfant en explorations radiologiques et remnographiques
C3 Gérer les informations liées à la réalisation des soins à visée diagnostique et thérapeutique	UE 3.7 UE 4.8	Réseaux d'images et de données Introduction à la radiothérapie et dosimétrie
C4 Mettre en œuvre les règles et les pratiques de radioprotection des personnes soignées, des personnels et du public	UE 3.8 UE 4.15	Radioprotection : principes fondamentaux, radiobiologie Radioprotection des patients, des travailleurs, du public
C5 Mettre en œuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des soins	UE 3.10 UE 4.13	Hygiène et prévention des infections Démarche qualité et gestion des risques

C6 Conduire une relation avec la personne soignée	UE 1.1 . S1 Psychologie, sociologie, anthropologie UE 4.2 Relation de soin et communication avec la personne soignée
C7 Évaluer et améliorer ses pratiques professionnelles	UE 1.2 Santé publique et économie de la santé UE 1.3 Législation, éthique, déontologie
C8 Organiser son activité et collaborer avec les autres professionnels de santé	UE 4.14 Organisation de l'activité et interprofessionnalité
C9 Informer et former	UE 1.1 .S3 Psychologie, pédagogie, sociologie, anthropologie
C10 Rechercher, traiter et exploiter les données scientifiques et professionnelles	UE 5.1 Langue vivante (anglais) UE 5.2 Méthode de travail et techniques de l'information et de la communication UE 5.3 Initiation à la recherche

5 Unités d'enseignement par Compétence

Les unités d'enseignement sont en lien les unes avec les autres et contribuent à l'acquisition des compétences. Elles couvrent six domaines d'enseignement :

- 1) Sciences humaines, sociales et droit.
- 2) Sciences de la matière et de la vie et sciences médicales.
- 3) Sciences et techniques, fondements et méthodes en imagerie médicale diagnostique et thérapeutique, radiothérapie et explorations fonctionnelles.
- 4) Sciences et techniques, interventions en imagerie médicale diagnostique et thérapeutique, radiothérapie et explorations fonctionnelles.
- 5) Outils et méthodes de travail.
- 6) Intégration des savoirs et posture professionnelle.

Le référentiel de formation du diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale est ainsi constitué de 57 unités d'enseignement (hors stages) pour permettre une progression pédagogique cohérente.

Les études de situations dans l'apprentissage

Des situations professionnelles apprenantes sont choisies avec des professionnels en activité. Ces situations sont utilisées comme moyens pédagogiques, elles sont analysées avec l'aide de professionnels expérimentés. Les étudiants construisent leurs savoirs à partir de l'étude de ces situations en s'appuyant sur la littérature professionnelle et grâce aux interactions entre leur savoir acquis et celui des condisciples, enseignants, équipes de travail. Ils apprennent à confronter leurs connaissances et leurs idées et travaillent sur la recherche de sens dans leurs actions. L'auto-analyse est favorisée dans une logique de « contextualisation et décontextualisation » et devient un mode d'acquisition de connaissances et de compétences.

L'analyse des réalités professionnelles sur des temps de retour d'expérience à l'institut (laboratoire, supervision, exploitation de stage, jeux de rôle...) est favorisée. Une large place est faite à l'étude de représentations, à l'analyse des conflits socio-cognitifs par la médiation du formateur, aux travaux entre pairs et à l'évaluation formative.

Des liens forts sont établis entre le terrain et l'institution de formation, aussi les dispositifs pédagogiques et les projets d'encadrement en stage sont-ils construits entre des représentants de l'institut et des lieux de soins et sont largement partagés.

F. LA FORMATION CLINIQUE

Pendant les temps de stage, l'étudiant se trouve confronté à la pratique soignante auprès des personnes, et se forme en réalisant des activités au sein des équipes professionnelles. Les savoirs théoriques, techniques, organisationnels et relationnels utilisés dans les activités sont mis en évidence par les professionnels qui encadrent le stagiaire et par les formateurs dans les rencontres qui précèdent et suivent la mise en stage des étudiants.

Ainsi, les stages sont à la fois des lieux d'intégration de connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux soins, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations.

Le retour sur la pratique, la réflexion, et le questionnement sont accompagnés par un professionnel chargé de la fonction tutorale et un formateur. Ceci contribue à développer chez l'étudiant la pratique réflexive nécessaire au développement de la compétence professionnelle. L'étudiant construit ses compétences en agissant avec les professionnels et en inscrivant dans son portfolio les éléments d'analyse de ses activités, ce qui l'aide à mesurer sa progression.

1. OBJECTIFS

Les objectifs de stage tiennent compte à la fois des ressources des stages, des besoins des étudiants en rapport avec l'étape de leur cursus de formation, et des demandes individuelles des étudiants.

Le stage doit permettre aux étudiants :

- D'acquérir des connaissances ;
- D'acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels ;
- D'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles ;
- De centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité ;
- De prendre progressivement des initiatives et des responsabilités ;
- De reconnaître ses émotions et les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose ;
- De prendre la distance nécessaire et de canaliser ses émotions et ses inquiétudes ;
- De mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;
- De confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celles de professionnels et d'autres étudiants.

Les objectifs spécifiques à chaque stage sont négociés avec le lieu du stage à partir des ressources de celui-ci. Ils sont rédigés et inscrits dans le portfolio de l'étudiant.

2. PARCOURS DE L'ETUDIANT EN STAGE

Les stages ont une durée de 60 semaines de 35 heures, soit 2100 heures pour les trois ans.

Le parcours de stage des étudiants, leur durée et leur périodicité sont définis dans le cadre du projet pédagogique des instituts de formation.

Huit types de stages sont prévus (hors stage optionnel) et leurs durées minimales est prescrite par le référentiel. Ils sont représentatifs des différentes situations professionnelles concourant à la formation des manipulateurs d'électroradiologie, c'est-à-dire des lieux où l'étudiant rencontre des spécificités dans la prise en soins.

Sur l'ensemble de la formation la durée minimale de stage et la répartition dans chacune des spécialités s'articule, en fonction du référentiel, selon le tableau ci-dessous :

Année	Semestre	Durée de stage	Parcours de stage et durée minimale par spécialité
		Total 60 semaines / 3 ans	
1 ^e année	Semestre 1	6 semaines	Stage de soins en unité clinique : 3 semaines . Stage d'imagerie de projection : 6 semaines . Stage de scanographie : 6 semaines . Stage d'imagerie par résonance magnétique : 6 semaines . Stage d'imagerie vasculaire et interventionnelle : 3 semaines . Stage de radiothérapie : 6 semaines . Stage de médecine nucléaire : 6 semaines . Stage d'explorations électrophysiologiques ou d'échographie : 3 semaines .
	Semestre 2	8 semaines	
2 ^e année	Semestre 3	8 semaines	
	Semestre 4	12 semaines	
3 ^e année	Semestre 5	12 semaines	
	Semestre 6	14 semaines	

6 Répartition des stages sur les 3 ans

La répartition des semaines restantes est définie dans le cadre du projet pédagogique de l'institut de formation et intègre la personnalisation du parcours de l'étudiant en fonction de ses acquis et besoins et éventuellement d'autres techniques faisant appel à des agents physiques.

Les stages s'effectuent sur la base de 35 heures par semaine. Les horaires varient en fonction des lieux d'accueil et des modalités d'apprentissage. Les horaires de nuit, de fin de semaine ou de jours fériés, sont possibles dès lors que l'étudiant bénéficie d'un encadrement.

Pendant la durée des stages, le formateur de l'institut de formation référent du stage peut organiser, en lien avec l'équipe pédagogique, le tuteur et le maître de stage, soit sur les lieux de stage, soit en institut de formation, des regroupements des étudiants d'un ou de quelques jours. Ces regroupements entre les étudiants, les formateurs et les professionnels permettent de réaliser des analyses de la pratique professionnelle.

3. L'ALTERNANCE (CF. TABLEAU ALTERNANCE ET VALIDATIONS)

L'alternance de l'enseignement clinique en stage et de l'enseignement théorique en institut est un axe fondamental du projet pédagogique. Cette alternance totalement encadrée par le référentiel de formation, cependant nous nous en servons comme d'un outil participant activement à la professionnalisation des étudiants.

L'organisation de l'alternance tient compte de la négociation inter-instituts pour optimiser l'utilisation des terrains de stage. Une cellule de stage est reconnue par les instituts et les

établissements d'accueil du Var. Elle travaille à la coordination des besoins et des ressources en stage sur l'ensemble du département. Ceci évite le dépassement des capacités d'accueil des terrains de stage et par conséquent favorise la qualité dans la formation clinique. Cette alternance est choisie en articulant la situation environnementale de l'IFPVPS, les moyens et les contraintes des terrains de stage et l'obligation réglementaire d'une formation par alternance d'enseignements théoriques et cliniques (institut-terrains de stage).

Elle permet aux étudiants :

- De faire varier les modes d'apprentissage inductif et déductif de façon régulière
- De faire des liens entre les apports théoriques et les pratiques professionnelles
- D'acquérir des savoirs professionnels non enseignés à l'institut
- De réaliser une immersion professionnelle dans les conditions réelles d'activité
- D'aborder plus directement des activités transversales : hygiène, transmissions, réapprovisionnements, commandes, maintenance.
- D'effectuer des stages à l'extérieur de l'agglomération toulonnaise
- D'établir des relations avec d'éventuels employeurs.

Elle permet également à l'institut :

- D'offrir aux étudiants une formation professionnelle la plus complète possible
- De dégager du temps formateur pour optimiser le suivi des stages cliniques et la programmation des enseignements
- D'éviter de saturer les terrains de stage en nombre d'étudiants et les locaux disponibles
- De faire connaître notre formation à l'extérieur
- D'optimiser les moyens matériels.

5. LES ACTEURS

L'étudiant :

- Il est responsable de son livret de stage et de sa mise à jour.
- Il prépare son stage en formulant des objectifs précis.
- Il présente les objectifs institutionnels et négocie avec le tuteur ses objectifs personnels
- Il respecte les règles de l'organisation de la structure.
- Il agit sous la supervision du tuteur.
- Il élabore ses actes et ses comportements dans le cadre d'une réflexion éthique.
- Il construit ses savoirs professionnels par la formalisation de son expérience.
- Il confronte son expérience aux savoirs existants ainsi qu'aux données de la littérature scientifique.
- Il participe à l'analyse de sa progression.

Le maître de stage :

Il représente la fonction organisationnelle et institutionnelle du stage. Il s'agit le plus souvent du cadre de santé. Il exerce des fonctions de management et de responsabilité sur l'ensemble du stage.

Il est le garant de la qualité de l'encadrement. Il met en place les moyens nécessaires à ce dernier et veille à l'établissement d'un livret d'accueil spécifique ainsi qu'à la diffusion et à l'application de la charte d'encadrement. Il assure le suivi des relations avec l'institut de formation pour l'ensemble des stagiaires placés sur le territoire dont il a la responsabilité, et règle les questions en cas de litige ou de conflit. Il accueille l'ensemble des étudiants affectés à sa zone d'exercice.

Le tuteur de stage :

Les missions spécifiques du tuteur sont décrites dans le livret d'accueil.

Le tuteur de stage est un manipulateur d'électroradiologie médicale. Dans certains cas particuliers, un autre professionnel de santé peut être désigné. Il est volontaire pour exercer cette fonction, il peut le faire temporairement et sur une zone à délimiter (pôle, unité...). Professionnel expérimenté, il a développé des capacités ou des compétences spécifiques et de l'intérêt pour l'encadrement d'étudiants. Il connaît bien les référentiels métiers, compétences et formation des futurs professionnels qu'il encadre. Chaque étudiant connaît son tuteur de stage et sa fonction.

Il représente la fonction pédagogique du stage. Il assure un accompagnement des étudiants et évalue leur progression lors d'entretiens réguliers. Le tuteur peut accompagner plusieurs stagiaires et les recevoir ensemble lors de leur accueil ou de séquences de travail. Il peut leur proposer des échanges autour des situations ou des questions rencontrées. Il facilite l'accès des étudiants aux divers moyens de formation proposés sur les lieux de stage, les met en relation avec des personnes ressources et favorise, en liaison avec le maître de stage, l'accès aux services collaborant avec le lieu de stage en vue de comprendre l'ensemble du processus de soin

Le tuteur a des relations régulières avec le formateur de l'institut de formation, référent du stage. Il propose des solutions en cas de difficultés ou de conflits.

Le tuteur évalue la progression des étudiants dans l'acquisition des compétences après avoir demandé l'avis des professionnels qui ont travaillé en proximité avec l'étudiant. Il formalise cette progression sur le portfolio lors des entretiens avec l'étudiant en cours et à la fin du stage.

La désignation des tuteurs relève des missions de l'encadrement professionnel sur la base de critères de compétences, d'expérience et de formation. Le tuteur est placé sous la responsabilité d'un cadre professionnel.

Les professionnels de proximité :

Ils représentent la fonction d'encadrement pédagogique au quotidien. Ils sont présents avec l'étudiant lors des séquences de travail de celui-ci, le guident de façon proximale, lui expliquent les actions, nomment les savoirs utilisés, rendent explicites leurs actes, etc.

Ils accompagnent l'étudiant dans sa réflexion et facilitent l'explicitation des situations et du vécu du stage, ils l'encouragent dans ses recherches et sa progression.

Plusieurs personnes peuvent assurer ce rôle sur un même lieu de travail en fonction de l'organisation des équipes.

Ils consultent le portfolio de l'étudiant afin de cibler les situations, activités ou soins devant lesquels l'étudiant pourra être placé.

Ils ont des contacts avec le tuteur afin de faire le point sur l'encadrement de l'étudiant de manière régulière.

Le formateur et/ou le responsable du suivi pédagogique de l'institut de formation :

Il assure l'accompagnement de l'élève à l'institut, organise la valorisation des savoirs expérimentiels.

Il participe au contrôle du parcours de formation clinique et hors clinique.

Il participe aussi à l'élaboration des parcours et des projets en lien avec l'expérience clinique et hors clinique.

Il accompagne la production des projets inhérents à l'expérience de stage.

Chaque semestre, le formateur de l'IFMEM responsable du suivi pédagogique de l'étudiant fait le bilan des acquisitions avec celui-ci. Il conseille l'étudiant et le guide pour la suite de son

parcours. Il peut être amené à modifier le parcours de stage au vu des éléments contenus dans le portfolio.

Le formateur de l'IFMEM référent de stage :

Les instituts de formation désignent un formateur, professionnel de santé, référent pour chacun des stages, l'étudiant connaît le formateur référent du stage.

Il a accès aux lieux de stage et peut venir accompagner un étudiant sur sa propre demande, celle de l'étudiant, ou celle du tuteur de stage.

Le formateur référent est en lien avec le maître de stage en ce qui concerne l'organisation générale des stages dans son unité ou sa structure. Il est également en liaison régulière avec le tuteur de stage afin de suivre le parcours des étudiants et régler au fur et à mesure les questions pédagogiques qui peuvent se poser.

Lors des rencontres avec l'étudiant sur le lieu de stage, il conduit une activité pédagogique : analyse de pratiques, démarche de soins...

Le formateur référent de stage est en lien avec le cadre référent pédagogique de l'étudiant et le responsable de la cellule « gestion des stages ».

En cas de difficulté, un entretien entre le tuteur de stage, le formateur de l'institut de formation et l'étudiant est préconisé. Son contenu est rapporté aux membres de la commission d'attribution des crédits de formation.

6. LES OUTILS

La charte d'encadrement :

Elle est établie entre les établissements d'accueil et l'IFMEM. Elle est portée à la connaissance des étudiants. Elle formalise les engagements des deux parties dans l'encadrement des étudiants.

Le livret d'accueil :

La charte est complétée par un livret d'accueil spécifique à chaque lieu de stage, celui-ci comporte notamment :

- Les éléments d'information nécessaires à la compréhension du fonctionnement du lieu de stage (type de service ou d'unité, population soignée, pathologies traitées, etc.)
- Les situations les plus fréquentes devant lesquelles l'étudiant pourra se trouver
- Les actes et activités qui lui seront proposés
- Les éléments de compétences plus spécifiques qu'il pourra acquérir
- La liste des ressources offertes à l'étudiant dans le stage
- Les modalités d'encadrement : conditions de l'accueil individualisé de l'étudiant, établissement d'un tutorat nominatif, prévision d'entretiens à mi-parcours, prévision des entretiens d'évaluation
- Les règles d'organisation en stage : horaires, tenue vestimentaire, présence, obligations diverses.

Le portfolio de l'étudiant :

C'est un outil qui sert à mesurer la progression de l'étudiant en stage. Il est centré sur l'acquisition des compétences, des activités et des actes infirmiers.

Il comporte plusieurs parties remplies lors de chaque stage :

- Des éléments sur le cursus de formation de l'étudiant, écrits par celui-ci avant son arrivée en stage,

- Des éléments d'analyse de la pratique de l'étudiant à partir des activités réalisées en stage, rédigés par l'étudiant,
- Des éléments d'acquisition des compétences au regard des critères cités, qui sont remplis par le tuteur, en concertation avec l'équipe d'encadrement, lors de l'entretien d'évaluation du stage. Les indicateurs permettent aux professionnels d'argumenter les éléments sur lesquels les étudiants doivent progresser,
- Des éléments sur la réalisation des actes, des activités ou des techniques de soins, à remplir par le tuteur, en concertation avec l'équipe d'encadrement et l'étudiant, pendant le stage,
- Un bilan, réalisé par le tuteur, de la progression de l'étudiant lors de chacun des stages.

L'acquisition des éléments de chaque compétence et des activités techniques est progressive, chaque étudiant peut avancer à son rythme, à condition de répondre aux exigences minimales portées dans l'arrêté de formation.

F. L'EVALUATION

Le dispositif d'évaluation est piloté par l'équipe pédagogique permanente, il est construit à partir du référentiel de formation et des objectifs pédagogiques ou d'apprentissage communiqués aux formateurs, intervenants et formés.

L'évaluation concerne une grande part des activités de formation. Nous en retenons deux catégories :

- Les évaluations formatives favorisant plutôt la médiation, la régulation et le renforcement. Elles sont mises en œuvre lors des pratiques simulées, d'entraînements aux évaluations de fin de semestre, des accompagnements des travaux de recherche.
- Les évaluations sommatives lors des épreuves de validation d'UE. Cf. Tableau alternance et validations en annexe1 et 2.

Les sujets des épreuves de validation sont soumis à un comité de lecture dirigé par le responsable de filière, afin d'en garantir la conformité au référentiel et la pertinence au regard des objectifs visés.

G. L'INDIVIDUALISATION DES PARCOURS DES FORMES

Elle est mise en œuvre dans plusieurs domaines.

- Sur le plan de la formation clinique, le parcours de stage est construit pour chaque étudiant en début de formation afin de bénéficier a priori d'une formation équilibrée et diversifiée. En cours de formation, ce schéma peut être modifié selon les nécessités d'apprentissage propre à chacun des étudiants et leur projet professionnel dans la mesure des places de stage disponibles.
- Certaines séances de TPG sont consacrées au suivi pédagogique de l'étudiant par un formateur sous forme d'entretiens individualisés, en particulier dans le cadre de la préparation des stages et de l'évaluation des compétences acquises en stage.
- Sur le plan de la formation théorique, un accompagnement spécifique peut être proposé dès lors que l'organisation générale de la formation ne suffit pas à obtenir les résultats attendus.
- Sur le plan de l'organisation du temps de formation, toutes les dispositions prévues par les textes sont mises en œuvre pour faciliter l'accès à la certification : prolongation du

temps de formation, interruption de scolarité, redoublement, mutation vers d'autres instituts, dispense de scolarité...

Les cursus de stage comme la dispensation de l'enseignement théorique sont conformes au référentiel de formation spécifique à la filière de **Manipulateur d'électroradiologie médicale**.

Chaque étudiant est suivi et accompagné par un formateur référent.

Certaines orientations de stage peuvent être choisies par les étudiants à partir d'une liste de stages dits « qualifiants », et agréés par l'IFPVPS. Ce choix respecte les obligations réglementaires tout en s'efforçant de favoriser un parcours choisi et motivé par l'étudiant. Les contraintes organisationnelles et d'intendance limitent toutefois l'individualisation de ces parcours.

Des conventions de stage sont signées par l'institut, les terrains d'accueil et les étudiants.

Une charte d'encadrement est élaborée pour définir les engagements des établissements et de l'institut en matière d'encadrement clinique. Cette charte précise clairement la nomination d'un tuteur pour chaque stagiaire.

H. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

1ère année de formation

Date de début : 02 septembre 2024 - Date de fin : 06 Juillet 2025

Durée de la formation en première année : 895 heures en institut et 490 heures en services de soins. (BL.p 62)

Amplitude horaire formation en institut : 8h30 – 17h30 du lundi au vendredi

Les horaires et l'amplitude des stages sont précisés dans la charte d'encadrement.

2ème année de formation

Date de début : 02 septembre 2024 - Date de fin : 06 Juillet 2025

Durée de la formation en deuxième année : 650 heures en institut et 700 heures en services de soins. (BL.p 62)

Amplitude horaire formation en institut : 8h30 – 17h30 du lundi au vendredi

Les horaires et l'amplitude des stages sont précisés dans la charte d'encadrement.

3ème année de formation

Date de début : 02 septembre 2024 - Date de fin : 06 Juillet 2025

Durée de la formation en troisième année : 490 heures en institut et 910 heures en services de soins. (BL.p 62)

Amplitude horaire formation en institut : 8h30 – 17h30 du lundi au vendredi

Les horaires et l'amplitude des stages sont précisés dans la charte d'encadrement.

VI. LA CERTIFICATION

A. LES ACTEURS

1. LA DREETS²

Elle exerce la mission de certification des diplômes pour toutes les professions paramédicales. Par délégation du préfet de région, son directeur désigne et préside les jurys des diplômes d'État et est compétent pour délivrer les diplômes.

Le jury régional se réunit trois fois par an et se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant et d'une synthèse réalisée par l'équipe pédagogique.

Les dates du jury régional sont programmées 2 fois par an.

2. LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES CREDITS (CAC)

Les crédits de formation sont attribués par une commission d'attribution des crédits. Elle est mise en place dans les instituts de formation de manipulateurs en électroradiologie médicale, sous la responsabilité du directeur de l'institut, qui la préside.

Elle est composée des formateurs référents des étudiants, d'un ou plusieurs représentants de l'enseignement universitaire, et d'un ou plusieurs représentants des tuteurs de stage.

Chaque semestre, excepté le dernier, le formateur responsable du suivi pédagogique présente à la commission d'attribution des crédits les résultats des étudiants afin que celle-ci se prononce sur l'attribution des crédits européens et sur la poursuite du parcours de l'étudiant. Lors du dernier semestre, les résultats sont présentés devant le jury d'attribution du diplôme.

B. LES MODALITES

Le référentiel donne lieu à l'attribution des crédits conformément au système européen de transferts de crédits « European credit transfer system » (ECTS). Les principes qui président à l'affectation des crédits sont de 30 crédits par semestre de formation.

La notion de charge de travail de l'étudiant prend en compte toutes les activités de formation (cours, séminaires, stages, mémoire, travail personnel, évaluations...) et toutes les formes d'enseignement (présentiel, à distance, en ligne...).

Le diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens. Les crédits de formation, associés aux UE et aux stages, sont attribués par une commission d'attribution des crédits (CAC) présidée par la directrice de l'IFMEM.

Le diplôme d'Etat de Manipulateur sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens.

Les conditions de validation d'année :

Le passage de L1 en L2 est acquis dès lors que l'étudiant :

² Direction Régionale de l'Economie de l'Emploi du Travail et des solidarités

- A validé totalement S1 et S2 : 60 ECTS ou a validé un minimum de 48 ECTS répartis sur S1 et S2.
- Les étudiants qui ont acquis un total de 30 à 47 ECTS répartis sur S1 et S2 sont redoublants de droit.
- Les étudiants qui ont acquis moins de 30 ECTS répartis sur S1 et S2 verront leur dossier présenté en section pédagogique pour décider soit d'une autorisation de redoublement soit d'une exclusion.

Le passage de L2 en L3 est acquis dès lors que l'étudiant :

- A validé totalement S1 et S2 : 60 ECTS
- A validé totalement S3 et S4 : 60 ECTS
- Si l'étudiant a validé les semestres 1 et 2 et l'un des semestres 3 ou 4 ou encore la validation des semestres 1 et 2 et entre 48 et 60 ECTS dans les semestres 3 et 4.
- Si l'étudiant a validé les semestres 1 et 2 et a validé entre 30 et 47 ECTS dans les semestres 3 et 4 il bénéficie d'un redoublement de droit.
- Si l'étudiant a validé les semestres 1 et 2 et a validé moins de 30 ECTS dans les semestres 3 et 4 il peut être autorisé à redoubler par le directeur de l'institut de formation à près décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles.
- A acquis en stage les éléments des compétences 1 et 6 et au moins la moitié des éléments des compétences 2, 3, 4 et 5.

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation prévues ci-dessous.

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement d'un même semestre, en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat pour ces unités ne soit inférieure à 8 sur 20. Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles sont les suivantes :

1° Au semestre 1, les unités d'enseignement :

- UE 2.1 « Anatomie générale et anatomie des membres » et UE 2.5 « Physiologie générale, physiologie, sémiologie et pathologie ostéoarticulaires » ;
- UE 3.1 « Physique appliquée : introduction aux techniques d'imagerie et numérisation » et UE 3.2 « Physique appliquée et technologie en imagerie radiologique » ;
- UE 3.10 « Hygiène et prévention des infections » et UE 3.11 « Concepts de soins et raisonnement clinique ».

2° Au semestre 2, les unités d'enseignement :

- UE 1.2 « Santé publique et économie de la santé » et UE 1.3 « Législation, éthique, déontologie » ;
- UE 2.2 « Anatomie du tronc (thorax, abdomen et pelvis) » et UE 2.6 « Physiologie, sémiologie et pathologie digestives et uro-néphrologiques » ;
- UE 3.4 « Physique appliquée et technologie en médecine nucléaire et radiothérapie interne vectorisée » et UE 3.6 « Physique appliquée et technologie en radiothérapie ».

3° Au semestre 3, les unités d'enseignement :

- UE 2.3 « Anatomie de la tête, du cou et du système nerveux central » et UE 2.7 « Physiologie, sémiologie et pathologies vasculaires, cardiaques, respiratoires, ORL et oncologie » ;

4° Au semestre 4, les unités d'enseignement :

- UE 2.8 « Physiologie, sémiologie et pathologie du système nerveux central et périphérique et psychiatriques » et UE 2.9 « Physiologie, sémiologie et pathologie endocriniennes et de la reproduction, gynécologie et obstétrique ».

Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

La charge de travail de l'étudiant est évaluée à 25 heures de travail par crédit d'enseignement réalisé en institut de formation et 35 heures par crédit pour l'enseignement en stage.

La méthodologie proposée par l'ECTS donne les instruments appropriés pour établir la transparence et faciliter la reconnaissance académique. Cette reconnaissance est une condition impérative de la mobilité étudiante.

Les étudiants ayant validé les cinq premiers semestres de formation et ayant effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation du semestre 6 sont autorisés à se présenter devant le jury régional d'attribution du diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale.

Les étudiants ne remplissant pas les conditions pour être autorisés à se présenter devant le jury régional du diplôme d'Etat peuvent être autorisés à redoubler par le directeur de l'institut de formation après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Les étudiants autorisés à redoubler en ayant validé les crédits correspondant aux stages effectuent un stage complémentaire dont les modalités sont définies par la commission d'attribution des crédits et présentées pour avis à la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants. La réalisation de ce stage n'est pas soumise à validation, mais peut conduire à la réunion de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants ou de la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires dans les cas prévus par l'arrêté du 21 avril 2007 susvisé.

Les notes du semestre 6 sont communiquées aux étudiants après la proclamation des résultats par le jury d'attribution du diplôme d'Etat conformément à l'article 26 et après examen par la commission semestrielle d'attribution des crédits visée à l'article 8 de l'arrêté du 14 juin 2012. Les étudiants ont le droit de se présenter à quatre sessions des éléments constitutifs du semestre 6 (unités d'enseignement et stages) dans les trois années qui suivent la fin de la scolarité de la promotion dans laquelle ils sont inscrits pour la première session, hors temps d'interruption de scolarité prévus aux articles 48 et 49 de l'arrêté du 21 avril 2007 susvisé.

Le jury d'attribution du diplôme d'Etat se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant.

Le dossier comporte :

- 1° La validation de l'ensemble des unités d'enseignement, dont les unités d'intégration ;
- 2° La validation de l'acquisition de l'ensemble des compétences en situation.
- 3° La validation des actes, activités ou techniques réalisés en situation réelle ou simulée.

Les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences, soit les 180 crédits européens, sont déclarés reçus au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale.

La liste des candidats reçus est établie en séance plénière du jury prévu à l'article 27 de l'arrêté du 14 juin 2012.

VII. MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DU DISPOSITIF

A. LE SUIVI DU DISPOSITIF

Outre les modalités de régulation évoquées au chapitre « MODALITES DE COLLABORATION ET DE REGULATION » l'IFPVPS met en œuvre un certain nombre de moyens de veille sur l'ingénierie pédagogique au travers :

- De la participation aux journées professionnelles organisées par les associations professionnelles ;
- Des échanges avec les autres IFMEM ou DTS de la Région Sud ;
- Des échanges avec les établissements de soins et les professionnels de terrain dans le cadre des missions de la cellule stages ;
- De la participation à différents groupes de travail ;
- Des lectures professionnelles et de la veille réglementaire.

B. L'EVALUATION DU DISPOSITIF PEDAGOGIQUE PAR LES ETUDIANTS

Afin d'évaluer la satisfaction de nos étudiants, à chaque fin de semestre les UE sont soumises à leur évaluation.

Les items proposés sont :

- L'organisation générale de l'unité d'enseignement (cours, travaux dirigés, ateliers...) au regard des objectifs d'acquisition des connaissances ;
- Les supports de cours (diaporamas, films, photocopies...) au regard des objectifs d'acquisition des connaissances ;
- L'intérêt pour les supports de cours ;
- Les apports de la plateforme de formation en ligne ;
- La clarté et la précision du contenu des enseignements ;
- La motivation à s'investir dans l'unité d'enseignement ;
- Le sentiment d'avoir progressé et acquis des connaissances ;
- Le niveau global de satisfaction.

Le bilan de cette évaluation permet d'envisager les réajustements nécessaires afin d'optimiser le dispositif et satisfaire au mieux les besoins exprimés par les étudiants.

C. L'EVALUATION DES CONDITIONS DE VIE ET D'ETUDES

Les conditions de vie et d'études à l'institut sont déterminantes pour le bon déroulement de la formation, c'est pourquoi nous invitons au moins une fois par an les 4 délégués de chaque promotion à s'exprimer sur ce sujet dans le cadre du conseil de vie étudiante.

Ce conseil est réuni soit par le Directeur, soit à la demande des étudiants. C'est un organe consultatif qui permet d'évaluer la qualité de vie à l'institut, les conditions d'hébergement ainsi que l'adéquation des ressources matérielles et architecturales au regard des objectifs d'apprentissage. Chaque conseil fait l'objet d'un compte rendu entériné au conseil suivant.

D. L'ÉVALUATION DES INTERVENANTS

Elle vise à s'assurer de la qualité des prestations dispensées aux étudiants au regard des objectifs d'apprentissage.

1. OBJECTIFS

- S'assurer de la dispensation effective des enseignements prescrits par le référentiel de formation.
- Pour les responsables d'UE, mettre en œuvre et coordonner les enseignements dans les conditions pédagogiques les plus favorables.
- Enrichir l'évaluation globale du dispositif de formation

2. LES ITEMS ÉVALUÉS

- Les contenus du cours au regard du cahier des charges.
- L'utilisation d'exemples et/ou de cas cliniques et/ou d'exercices d'application au cours des enseignements.
- Le degré d'interactivité auprès du groupe d'étudiants.
- La référence aux sources des savoirs exposés : définitions, théories, concepts, notions, réglementation...
- La proposition de bibliographie.
- La qualité des moyens et des conditions matérielles mis à disposition de l'intervenant.
- Le respect du cahier des charges : date, horaires, durée, contenus et objectifs des contenus de l'intervention.

Pour la promotion 2024 2027 :

- Les évaluations du semestre 1 Session 1 sont positionnées la semaine 2.
- Les évaluations du semestre 2 Session 1 sont positionnées la semaine 22
- Les évaluations du semestre 1 Session 2 sont positionnées la semaine 25
- Les évaluations du semestre 2 Session 2 sont positionnées la semaine 29

Pour la promotion 2023 2026 :

- Les évaluations du semestre 3 session 1 sont positionnées la semaine 5.
- Les évaluations du semestre 4 session 1 sont positionnées la semaine 20
- Les évaluations du semestre 3 sessions 2 sont positionnées la semaine 29
- Les évaluations du semestre 4 sessions 2 sont positionnées la semaine 29
- Les évaluations du semestre 1 Session 3 sont positionnées la semaine 2.
- Les évaluations du semestre 2 Session 3 sont positionnées la semaine 22
- Les évaluations du semestre 1 Session 4 sont positionnées la semaine 25
- Les évaluations du semestre 2 Session 4 sont positionnées la semaine 29
-

Pour la promotion 2022 2025 :

- Les évaluations du semestre 5 Session 1 sont positionnées la semaine 43.
- Les évaluations du semestre 6 Session 1 sont positionnées la semaine 11
- Les évaluations du semestre 5 Session 2 sont positionnées la semaine 8.
- Les évaluations du semestre 6 Session 2 à définir en fonction du calendrier de la DREETS
- Les évaluations du semestre 3 Session 3 sont positionnées la semaine 5
- Les évaluations du semestre 4 Session 3 sont positionnées la semaine 20
- Les évaluations du semestre 3 Session 4 sont positionnées la semaine 29
- Les évaluations du semestre 4 Session 4 sont positionnées la semaine 29

Liste des stages Filière MEM

Etablissement	Service	Ville
C.H. HYERES	CENTRE DE GERONTOLOGIE RIONDET - SMR	HYERES
C.H. HYERES	MARIE-JOSE TREFFOT - CONSULT.EXTERNES	HYERES
C.H. HYERES	MARIE-JOSE TREFFOT - COURT SEJOUR GER. 2 / UNITE CHIR. DE SEMAINE	HYERES
C.H. HYERES	MARIE-JOSE TREFFOT - COURT SEJOUR GERIATRIQUE 1	HYERES
C.H. HYERES	MARIE-JOSE TREFFOT - IMAGERIE DE PROJECTION	HYERES
C.H. HYERES	MARIE-JOSE TREFFOT - MEDECINE A ET B	HYERES
C.H. HYERES	MARIE-JOSE TREFFOT - MEDECINE POLY AILE C	HYERES
C.H. HYERES	MARIE-JOSE TREFFOT - SCANNER	HYERES
C.H. HYERES	MARIE-JOSE TREFFOT - UNITE DE CHIRURGIE POLYVALENTE	HYERES
C.H. HYERES	MARIE-JOSE TREFFOT - UNITE D'HOSPITALISATION DES URGENCES	HYERES
C.H. HYERES	MARIE-JOSE TREFFOT - URGENCES	HYERES
C.H. SAINT TROPEZ	URGENCES	GASSIN
C.H.I. DE FREJUS ST RAPHAEL	IMAGERIE DE PROJECTION	FREJUS CEDEX
C.H.I. DE FREJUS ST RAPHAEL	IRM	FREJUS CEDEX
C.H.I. DE FREJUS ST RAPHAEL	MEDECINE NUCLEAIRE	FREJUS CEDEX
C.H.I. DE FREJUS ST RAPHAEL	SCANNER	FREJUS CEDEX
C.H.I.T.S.	G. SAND - IMAGERIE DE PROJECTION	TOULON
C.H.I.T.S.	G. SAND - MEDECINE A ET B	TOULON
C.H.I.T.S.	G. SAND - MEDECINE POLYVALENTE (PONV)	TOULON
C.H.I.T.S.	G. SAND - S.A.U.	TOULON
C.H.I.T.S.	G. SAND - SCANNER	TOULON
C.H.I.T.S.	STE MUSSE - BLOC RADIO/VASCULAIRE	TOULON
C.H.I.T.S.	STE MUSSE - BLOC RADIO/VASCULAIRE	TOULON
C.H.I.T.S.	STE MUSSE - CARDIO / VASCULAIRE	TOULON
C.H.I.T.S.	STE MUSSE - CESNES + EEG	TOULON
C.H.I.T.S.	STE MUSSE - CHIRURGIE THORACIQUE VASCULAIRE	TOULON
C.H.I.T.S.	STE MUSSE - CHIRURGIE VISCERALE	TOULON
C.H.I.T.S.	STE MUSSE - ENDOCRINOLOGIE	TOULON
C.H.I.T.S.	STE MUSSE - IMAGERIE DE PROJECTION	TOULON
C.H.I.T.S.	STE MUSSE - IRM	TOULON
C.H.I.T.S.	STE MUSSE - MEDECINE GERIATRIQUE	TOULON
C.H.I.T.S.	STE MUSSE - MEDECINE NUCLEAIRE	TOULON
C.H.I.T.S.	STE MUSSE - NEPHROLOGIE	TOULON
C.H.I.T.S.	STE MUSSE - NEUROLOGIE	TOULON
C.H.I.T.S.	STE MUSSE - P.T.C.E.S.	TOULON
C.H.I.T.S.	STE MUSSE - PNEUMOLOGIE	TOULON
C.H.I.T.S.	STE MUSSE - SCANNER	TOULON
C.H.I.T.S.	STE MUSSE - SERVICE ACCUEIL DES URGENCES	TOULON

C.H.I.T.S.	STE MUSSE - U.C.A 1	TOULON
C.H.I.T.S.	STE MUSSE - U.C.A 2	TOULON
C.H.I.T.S.	STE MUSSE - UNITE MEDECINE AMBULATOIRE	TOULON
C.H.I.T.S.	STE MUSSE - UNITE ORTHO - TRAUMATOLOGIE	TOULON
C.H.I.T.S.	STE MUSSE - UROLOGIE	TOULON
CENTRE AZUREEN DE CANCEROLOGIE	RADIOTHERAPIE	MOUGINS
CENTRE DE RADIOTHERAPIE SAINT LOUIS - CROIX ROUGE FRANCAISE	RADIOTHERAPIE	TOULON
CENTRE HOSPITALIER D'AUBAGNE EDMOND GARCIN	EEG	AUBAGNE CEDEX
CENTRE HOSPITALIER D'AUBAGNE EDMOND GARCIN	IMAGERIE DE PROJECTION	AUBAGNE CEDEX
CENTRE HOSPITALIER D'AUBAGNE EDMOND GARCIN	IRM	AUBAGNE CEDEX
CENTRE HOSPITALIER D'AUBAGNE EDMOND GARCIN	SCANNER	AUBAGNE CEDEX
CENTRE HOSPITALIER DE CANNES SIMONE VEIL	IMAGERIE DE PROJECTION	CANNES CEDEX
CENTRE HOSPITALIER DE CANNES SIMONE VEIL	IRM	CANNES CEDEX
CENTRE HOSPITALIER DE CANNES SIMONE VEIL	SCANNER	CANNES CEDEX
CENTRE HOSPITALIER DIGNES LES BAINS	IMAGERIE DE PROTECTION	DIGNE LES BAINS
CENTRE HOSPITALIER DIGNES LES BAINS	IRM	DIGNE LES BAINS
CENTRE HOSPITALIER DIGNES LES BAINS	SCANNER	DIGNE LES BAINS
CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE	DRAGUIGNAN
CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	IMAGERIE DE PROJECTION	DRAGUIGNAN
CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	IRM	DRAGUIGNAN
CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	SCANNER	DRAGUIGNAN
CHIBLL - CH JEAN MARCEL BRIGNOLES	CHIRURGIE A VISCERAL	BRIGNOLES
CHIBLL - CH JEAN MARCEL BRIGNOLES	CHIRURGIE AMBULATOIRE	BRIGNOLES
CHIBLL - CH JEAN MARCEL BRIGNOLES	IMAGERIE DE PROJECTION	BRIGNOLES
CHIBLL - CH JEAN MARCEL BRIGNOLES	SCANNER	BRIGNOLES
CHIBLL - HOPITAL LOCAL DEPARTEMENTAL LE LUC	SERVICE PRECOUMIN EHPAD	LE LUC
CHIC AS GAP	MEDECINE NUCLEAIRE	GAP
CHIC AS GAP	RADIOTHERAPIE	GAP
CLINIQUE SAINT MICHEL - ELSAN	BLOC GENERAL + ENDOSCOPIE	TOULON
CLINIQUE SAINT MICHEL - ELSAN	BLOC OPHTALMO + ESTHETIQUE	TOULON
GIE CENTRE VAR	IRM - CH BRIGNOLES	BRIGNOLES
GIE DU BASSIN HYEROIS	IRM - CH HYERES	HYERES
GIE IMAGERIE POLE DE SANTE GASSIN	IMAGERIE DE PROJECTION	GASSIN
GIE IMAGERIE POLE DE SANTE GASSIN	IRM	GASSIN
GIE IMAGERIE POLE DE SANTE GASSIN	SCANNER	GASSIN
GIE ITM - CLINIQUE DU CAP D'OR	IRM	LA SEYNE SUR MER
GIE ITM - CLINIQUE DU CAP D'OR	SCANNER	LA SEYNE SUR MER
GIE ITM - CLINIQUE ST MICHEL	SCANNER	TOULON
GIE ITM - POLYCLINIQUE LES FLEURS	IRM	OLLIIOULES
GIE ITM - POLYCLINIQUE LES FLEURS	SCANNER	OLLIIOULES
GIE MOUGINS TEP	MEDECINE NUCLEAIRE	MOUGINS
GIE VAR OUEST	IRM	OLLIIOULES
GIE VAR OUEST	SCANNER	OLLIIOULES
H.I.A SAINTE ANNE - BCRM DE TOULON	ELECTROPHYSIOLOGIE	TOULON CEDEX 9
H.I.A SAINTE ANNE - BCRM DE TOULON	IMAGERIE CONVENTIONNELLE	TOULON CEDEX 9

H.I.A SAINTE ANNE - BCRM DE TOULON	IRM	TOULON CEDEX 9
H.I.A SAINTE ANNE - BCRM DE TOULON	MEDECINE NUCLEAIRE	TOULON CEDEX 9
H.I.A SAINTE ANNE - BCRM DE TOULON	RADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE	TOULON CEDEX 9
H.I.A SAINTE ANNE - BCRM DE TOULON	SCANNER	TOULON CEDEX 9
HOPITAL LA CIOTAT	IMAGERIE DE PROJECTION	LA CIOTAT
HOPITAL LA CIOTAT	IRM	LA CIOTAT
HOPITAL LA CIOTAT	SCANNER	LA CIOTAT
HOPITAL PRIVE BEAUREGARD - RAMSAY SANTE	RADIOTHERAPIE	MARSEILLE 12EME ARRONDIS
HOPITAL PRIVE CLAIRVAL - RAMSAY SANTE	RADIOTHERAPIE	MARSEILLE 9EME ARRONDISSE
HOPITAL PRIVE TOULON HYERES SAINT JEAN	AMBULATOIRE	TOULON
HOPITAL PRIVE TOULON HYERES SAINT JEAN	BLOC DE LA MAIN	TOULON
HOPITAL PRIVE TOULON HYERES SAINT JEAN	BLOC ENDOSCOPIE	TOULON
HOPITAL PRIVE TOULON HYERES SAINT ROCH	BLOC OPERATOIRE/SSPI	TOULON
HOPITAL PRIVE TOULON HYERES STE MARGUERITE	BLOC ENDO	HYERES
HOPITAL PRIVE TOULON HYERES STE MARGUERITE	SSPI / BLOC GENERAL	HYERES
IMAGERIE MEDICALE CLINIQUE STE MARGUERITE	IRM CLINIQUE STE MARGUERITE	HYERES
IMAGERIE MEDICALE DU GOLFE DE ST TROPEZ	CABINET DE COGOLIN	COGOLIN
IMAGERIE MEDICALE DU GOLFE DE ST TROPEZ	CABINET DE ST TROPEZ	COGOLIN
IMASUD - GIE 3T	IRM CLINIQUE SAINT JEAN	TOULON
IMASUD - SAS IMAGERIE MEDICALE TOULON EST	IRM CLINIQUE ST JEAN	TOULON
IMASUD - SAS IMAGERIE MEDICALE TOULON EST	SCANNER CLINIQUE ST JEAN	TOULON
IMASUD - SAS PHOENIX	SCANNER - CLINIQUE STE MARGUERITE	HYERES
IMASUD - SCM IDI 83	CENTRE D'IMAGERIE DE MAR VIVO	LA SEYNE SUR MER
IMASUD - SCM IDI 83	CLINIQUE DU CAP D'OR - RADIOLOGIE	LA SEYNE SUR MER
IMASUD - SCM IDI 83	POLYCLINIQUE LES FLEURS - RADIOLOGIE	LA SEYNE SUR MER
IMASUD - SCM LE FLORIDE	CABINET DE RADIOLOGIE DE LA GARDE	HYERES
IMASUD - SCM LE FLORIDE	CABINET DE RADIOLOGIE DE SOLLIES-PONT	HYERES
IMASUD - SCM LE FLORIDE	CABINET DE RADIOLOGIE DE VALGORA	HYERES
IMASUD - SCM LE FLORIDE	CABINET DE RADIOLOGIE HYERES GARE	HYERES
IMASUD - SCM LE FLORIDE	CABINET DE RADIOLOGIE ST ROCH	HYERES
IMASUD - SCM LE FLORIDE	CABINET DE RADIOLOGIE TOULON LES ROUTES	HYERES
IMASUD - SCM LE FLORIDE	LES PLAYES ESPACE SANTE 3	HYERES
IMASUD - SCM LE FLORIDE	SERVICE DE RADIOLOGIE - CLINIQUE SAINT JEAN	HYERES
IMASUD - SCM LE FLORIDE	SERVICE DE RADIOLOGIE - CLINIQUE ST MICHEL	HYERES
IMASUD - SCM LE FLORIDE	SERVICE DE RADIOLOGIE - CLINIQUE STE MARGUERITE	HYERES
IMASUD - SCM LE FLORIDE	SERVICE DE RADIOLOGIE - CLINIQUE STE MARGUERITE	HYERES
INSTITUT DU CANCER SAINTE CATHERINE - ICAP84	RADIOTHERAPIE	AVIGNON CEDEX 9
INSTITUT PAOLI-CALMETTES	MEDECINE NUCLEAIRE	MARSEILLE CEDEX 9
INSTITUT PAOLI-CALMETTES	RADIOTHERAPIE	MARSEILLE CEDEX 9
POLYCLINIQUE LES FLEURS	BLOC CORO - INTERVENTIONNEL	OLLIIOULES
POLYCLINIQUE MALARTIC	IMAGERIE DE PROJECTION	OLLIIOULES
POLYCLINIQUE MALARTIC	IMAGERIE DE PROJECTION	OLLIIOULES
RENEE SABRAN	SERVICE DE RADIOLOGIE	HYERES (GIENS)
SCINTI13 - CENTRE DE MEDECINE NUCLEAIRE	MEDECINE NUCLEAIRE	AUBAGNE
SCM CHABRAN RADIOLOGIE	RADIOLOGIE	DRAGUIGNAN
SCM ECHORAD - CENTRE DE RADIOLOGIE DE SANARY	RADIOLOGIE	SANARY SUR MER

SCM ECHORAD - CENTRE DE RADIOLOGIE DE SIX-FOURS	RADIOLOGIE	SIX FOURS LES PLAGES
UNION RADIOLOGIQUE DU VAR - SCANNER FOCH	SCANNER	TOULON
VARIMEV - CLINIQUE LES LAURIERS	IMAGERIE DE PROJECTION	FREJUS
VARIMEV - CLINIQUE LES LAURIERS	IRM	FREJUS
VARIMEV - CLINIQUE LES LAURIERS	SCANNER	FREJUS
VARIMEV - CLINIQUE LES LAURIERS	SCANNER	FREJUS
VARIMEV - SAS SCANNER POLYCLINIQUE DRAGUIGNAN	SCANNER CLINIQUE NOTRE-DAME	DRAGUIGNAN